

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

#### Arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006 fixant le modèle de livret de famille

NOR : JUSC0817938A

La ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales et la garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 759-2005 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation ;

Vu le décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié relatif au livret de famille et à l'information des futurs époux sur le droit de la famille ;

Vu le décret n° 2006-640 du 1<sup>er</sup> juin 2006 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et relatif au livret de famille ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006 fixant le modèle de livret de famille,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le 3<sup>o</sup> « Page 2 » de l'annexe I à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006 fixant le modèle de livret de famille est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> Au paragraphe « Délivrance du livret de famille », il est inséré un cinquième alinéa ainsi rédigé :

« – à la demande des parents qui en sont dépourvus, à l'occasion de l'établissement d'un acte d'enfant sans vie. »

2<sup>o</sup> Au paragraphe « Eléments du livret de famille » :

Le quatrième alinéa devient l'avant-dernier alinéa de ce paragraphe.

Il est rétabli un quatrième alinéa ainsi rédigé :

« – naissance du ou des père et mère ainsi qu'indication d'enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement. »

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 2008.

*La garde des sceaux, ministre de la justice,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice*

*des affaires civiles et du sceau,*

P. FOMBEUR

*La ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des collectivités locales,*

E. JOSSA